



Axe 1 des programmes français de développement rural

Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier

Les six programmes de développement rural mis en place en France (1 pour l'hexagone, 1 pour la Corse et 1 pour chacun des 4 DOM) comprennent tous un éventail de mesures destinées à améliorer la compétitivité des secteurs agricole, alimentaire et forestier. C'est ce qu'on appelle l'axe 1. A quelles orientations stratégiques répondent ces mesures ? Quels exemples concrets peut-on donner ?

Des mesures qui répondent à des orientations stratégiques communautaires et françaises

La politique de développement rural accompagne et complète les politiques de soutien aux revenus de la politique agricole commune (PAC) : c'est le 2ème pilier de la PAC. Il se décline en 4 axes dans chacun des programmes de développement rural.

La stratégie poursuivie pour l'axe 1, tant au niveau communautaire que national et régional, s'inscrit dans l'esprit des conseils européens de Lisbonne et Göteborg. Elle mise sur le transfert de connaissances, la modernisation, l'innovation et la qualité dans la chaîne alimentaire, tout en assurant un développement durable des structures.

Pour cela, les mesures inscrites dans les différents programmes consistent notamment à :

- **renforcer le potentiel humain** par la formation professionnelle, l'information et la diffusion des connaissances, l'installation des jeunes agriculteurs.
- **restructurer et développer le capital physique** par des investissements de modernisation dans les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires, des travaux et des investissements permettant l'exploitation des forêts, des actions associant l'amont et l'aval pour concevoir de nouveaux produits ou procédés, le développement des infrastructures.
- **améliorer la qualité des produits agricoles** en encourageant la participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire et en soutenant les groupements de producteurs dans leurs actions d'information et de promotion.

Quelques exemples concrets

Le plan de modernisation des bâtiments d'élevage ainsi que le plan végétal pour l'environnement permettent de soutenir toute une gamme d'investissements dans les exploitations agricoles. L'installation en agriculture est soutenue par l'octroi de dotations aux jeunes installés et de prêts bonifiés.

Au-delà de ces actions qui se retrouvent dans toutes les régions (sous une forme adaptée en Corse et dans les DOM), chaque région a mis en place des actions répondant à des enjeux locaux plus spécifiques.

Les thèmes prioritaires pour la diffusion des connaissances et de pratiques novatrices portent par exemple en Aquitaine sur la maîtrise des coûts énergétiques, l'amélioration de la traçabilité des productions et la valorisation de la biomasse et des agroressources ; en Bretagne sur l'amélioration des pratiques pour un meilleur respect de l'environnement et l'amélioration des conditions de travail.

Parmi les investissements dans les exploitations agricoles, citons les équipements et études permettant de produire des énergies renouvelables par l'installation d'unités de méthanisation en Alsace, la transformation à la ferme de produits issus de l'exploitation en lien avec les signes de qualité en Basse Normandie, l'amélioration de la qualité du vin via un plan de modernisation des chais en Bourgogne.

Le soutien à une association regroupant producteurs et transformateurs laitiers en vue de définir le processus de transformation pour un nouveau fromage est un exemple de coopération et d'innovation.

Parmi les équipements permettant de garantir une meilleure mobilisation du bois par les micro-entreprises, sont notamment éligibles les matériels d'abattage, de façonnage, de débardage, ou le cheval et les équipements liés à la traction animale.

Il est à noter que la part importante réservée à l'axe 1 dans les DOM traduit des besoins importants en matière d'infrastructures, de formation des actifs, de modernisation et de transmission des exploitations et d'organisation des filières agricoles.

Enfin, certaines des actions de l'axe 1 sont mises en oeuvre en synergie avec d'autres actions dans le cadre de stratégies locales de développement qui bénéficient de l'axe 4 appelé «LEADER ».

L'axe 1 en chiffres

	PDR hexagonal	PDR de la Corse	4 PDR des DOM
Part de l'enveloppe FEADER consacrée à l'axe 1 (y compris via LEADER)	35%	20%	Environ 70% (40% en Guyane)
Montant FEADER (en millions d'euros)	1 978	17	444
Montant des aides nationales en cofinancement du FEADER (en millions d'euros)	1975	17	248
Montant des aides nationales non cofinancées (top-up) ((en millions d'euros)	713	27	12